

# Notes explicatives

## Sources de données

Les données utilisées pour l'établissement du présent rapport proviennent de multiples sources gouvernementales et notamment du formulaire D (« Renseignements annuels sur les substances fréquemment utilisées dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes ») ; du Système électronique d'échange de notifications préalables à l'exportation (PEN Online) et de sa version simplifiée PEN Online Light ; du Système de notification des incidents concernant les précurseurs (PICS) ; des résultats des opérations conduites dans le cadre du Projet « Prism » et du Projet « Cohesion », initiatives internationales portant sur les produits chimiques utilisés respectivement pour la fabrication illicite de drogues de synthèse et pour celle de cocaïne et d'héroïne ; et des communications officielles avec les autorités nationales compétentes ainsi que des rapports nationaux officiels sur la situation du contrôle des drogues et des précurseurs.

Sauf indication contraire, les données communiquées dans le formulaire D portent sur l'année civile à laquelle elles se réfèrent. Les données provenant des Systèmes PEN Online, PEN Online Light et PICS portent sur la période allant du 1<sup>er</sup> novembre 2023 au 1<sup>er</sup> novembre 2024, sauf indication contraire. D'autres informations peuvent avoir été communiquées par des organisations internationales et régionales partenaires, comme indiqué dans le rapport.

En ce qui concerne les données sur les saisies, il faut garder à l'esprit que les volumes signalés reflètent généralement le niveau de réglementation ainsi que l'activité de détection et de répression en place au moment des saisies. En outre, celles-ci étant souvent le fruit d'une collaboration entre les services de détection et de répression de plusieurs pays (dans le cadre, par exemple, d'opérations de livraison surveillée), il convient de ne pas interpréter erronément, ni de surestimer, la fréquence et l'ampleur des saisies effectuées dans un pays donné lorsqu'il s'agit d'évaluer le rôle de ce pays dans le trafic de précurseurs en général.

## Frontières

Les frontières et noms indiqués sur les cartes et les appellations qui y sont employées n'impliquent aucune reconnaissance ou acceptation officielles de la part de l'Organisation des Nations Unies.

Les appellations employées dans la présente publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies aucune prise de position quant au statut juridique des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les noms des pays ou régions mentionnés dans le texte sont ceux qui étaient utilisés officiellement au moment où les données ont été recueillies.

## Unités métriques

Sauf indication contraire, quand une quantité est exprimée en « tonnes », il s'agit de tonnes métriques.

# Abréviations

Les abréviations ci-après sont fréquemment utilisées dans les rapports de l'OICS sur les précurseurs :

AIBN	azobisisobutyronitrile
ANPP	4-anilino- <i>N</i> -phénéthylpipéridine
4-AP	4-anilinopipéridine/ <i>N</i> -phényl-4-pipéridinamine
APAA	<i>alpha</i> -phénylacétoacétamide/2-phénylacétoacétamide
APAAN	<i>alpha</i> -phénylacétoacétonitrile
1-boc-4-AP	1-boc-4-anilinopipéridine/ <i>tert</i> -butyl 4-(phénylamino)pipéridine-1-carboxylate
1-boc-4-pipéridone	<i>tert</i> -butyl 4-oxopipéridine-1-carboxylate
CBD	cannabidiol
1-CBz-4-pipéridone	4-oxopipéridine-1-carboxylate de benzyle
4-CMC	cléphédron
DEPAPD	(phénylacétyl)propanedioate de diéthyle
EAPA	<i>alpha</i> -phénylacétoacétate d'éthyle/3-oxo-2-phénylbutanoate d'éthyle
éthylglycidate de 3,4-MDP-2-P	ester éthylique de l'acide méthylglycidique de 3,4-MDP-2-P/éthylglycidate de PMK
GBL	<i>gamma</i> -butyrolactone
GHB	acide <i>gamma</i> -hydroxybutyrique
HHC	hexahydrocannabinol
IMDPAM	(2-(3,4-méthylènedioxyphényl)-acétyl)malonate d'isopropylidène
IONICS	Système de notification des incidents du Projet « Ion »
LSD	diéthylamide de l'acide lysergique
MAMDPA	3-oxo-2-(3,4-méthylènedioxyphényl)butanoate de méthyle
MAPA	méthyl <i>alpha</i> -phénylacétoacétate/méthyl 3-oxo-2-phénylbutanoate
MDA	ténamfétamine
MDMA	3,4-méthylènedioxyméthamphétamine (communément appelée « ecstasy »)
3,4-MDP-2-P	méthylènedioxy-3,4 phényl propanone-2 (également connue sous le nom de PMK)
méthylglycidate de 3,4-MDP-2-P	ester méthylique de l'acide méthylglycidique de 3,4-MDP-2-P/ méthylglycidate de PMK
MMDPPA	<i>alpha</i> -méthyl-1,3-benzodioxole-5-propanamide
NPP	<i>N</i> -phénéthyl-4-pipéridone
OICS	Organe international de contrôle des stupéfiants
OMD	Organisation mondiale des douanes
ONUDC	Office des Nations Unies contre la drogue et le crime
PICS	Système de notification des incidents concernant les précurseurs
P-2-P	phényl-1 propanone-2 (également connue sous le nom de BMK)
Système PEN Online	Système électronique d'échange de notifications préalables à l'exportation
Système PEN Online Light	Système électronique simplifié d'échange de notifications préalables à l'exportation
THC	tétrahydrocannabinol

# Glossaire

Les termes et définitions ci-après sont fréquemment utilisés dans les rapports de l'OICS sur les précurseurs :

**analyse scientifique** Analyse en laboratoire approfondie visant à détecter tous sous-produits qui se forment pendant la fabrication de drogues illicites, l'objectif étant notamment d'identifier les précurseurs réellement utilisés pendant la fabrication.

**commande (ou opération) suspecte** Commande (ou opération) de nature ou d'apparence douteuse, malhonnête ou inhabituelle, dont on a des motifs de penser qu'elle donne lieu à l'importation, à l'exportation ou au transit d'un produit chimique destiné à la fabrication illicite de stupéfiants ou de substances psychotropes.

**détournement** Transfert de substances des circuits licites vers les circuits illicites.

**envoi stoppé** Envoi définitivement retenu parce qu'on a des motifs raisonnables de penser qu'il pourrait constituer une tentative de détournement, parce qu'il pose des problèmes administratifs ou parce qu'on a d'autres motifs de préoccupation ou de suspicion à son sujet.

**état des lieux** Initiative de l'OICS visant à aider les gouvernements à recenser les entreprises qui fabriquent ou consomment des produits chimiques (placés ou non sous contrôle national ou international) pouvant servir de précurseurs dans la fabrication illicite de drogues, ou dont les activités ont trait d'une manière quelconque à ce type de produits.

**intermédiaire chimique/produit chimique intermédiaire** Produit chimique obtenu au cours d'un processus de synthèse en plusieurs étapes qui n'est normalement pas isolé, mais consommé immédiatement à l'étape de réaction suivante. Les intermédiaires chimiques stables peuvent être isolés et utilisés comme produits chimiques sur mesure en lieu et place des précurseurs placés sous contrôle.

**laboratoire de fabrication à l'échelle industrielle** Laboratoire de fabrication de drogues synthétiques qui utilise du matériel et de la verrerie de grande dimension, fabriqués sur mesure ou achetés auprès d'entreprises industrielles, ou qui utilise des réactions en série ; des quantités importantes de drogues y sont fabriquées en très peu de temps, la fabrication n'étant limitée que par la nécessité de disposer des quantités suffisantes de précurseurs et d'autres produits chimiques essentiels ainsi que des moyens logistiques et de la main-d'œuvre requis pour traiter de grandes quantités de drogues ou de produits chimiques.

**liste de surveillance internationale des équipements utilisés dans la fabrication illicite de drogues** Liste établie et régulièrement mise à jour par l'OICS, qui comprend des équipements présentant un intérêt sur le plan international et au sujet desquels il existe des raisons suffisantes de croire qu'ils sont utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants, de substances psychotropes, de nouvelles substances psychoactives ou de précurseurs.

**liste de surveillance internationale spéciale limitée de substances non inscrites aux Tableaux** Liste établie en application de la résolution 1996/29 du Conseil économique et social et régulièrement mise à jour par l'OICS ; elle répertorie des produits chimiques de substitution et de remplacement, ainsi que des groupes de dérivés courants et d'autres substances connexes qui peuvent être transformés en un précurseur placé sous contrôle par des moyens faciles à mettre en œuvre, et pour lesquels on dispose d'informations solides indiquant qu'ils sont utilisés dans la fabrication illicite de drogues.

**précurseur** En général, matière première utilisée pour fabriquer un stupéfiant, une substance psychotrope ou un autre précurseur ; le terme est parfois utilisé pour désigner exclusivement les substances inscrites au Tableau I et au Tableau II de la Convention de 1988.

**précurseur immédiat** Précurseur qui intervient généralement à une étape de réaction du produit final.

**précurseur « masqué »** Produit chimique qui est conçu pour dissimuler un précurseur placé sous contrôle et qui peut facilement être transformé en ce précurseur. Le concept de précurseur « masqué » est basé sur ce que l'on appelle en synthèse organique les « groupes protecteurs ».

**précurseur sur mesure** Proche parent chimique d'un précurseur sous contrôle qui est spécialement conçu pour contourner les mesures de contrôle et qui n'a généralement aucun usage légitime reconnu.

**préparation pharmaceutique** Préparation à usage thérapeutique (en médecine humaine ou vétérinaire) qui se présente sous sa forme galénique définitive et qui contient des précurseurs pouvant être utilisés ou extraits par des moyens faciles à mettre en œuvre ; ces préparations peuvent se présenter sous leur emballage de vente au détail ou en vrac.

**préprécurseur** Précurseur d'un précurseur qui peut ensuite servir à la fabrication du produit final désiré.

**saisie** Fait d'interdire le transfert, la conversion, la disposition ou le mouvement de biens ou d'assumer la garde ou le contrôle de biens sur décision d'un tribunal ou d'une autre autorité compétente, à titre temporaire ou permanent (confiscation) ; des termes différents peuvent être employés selon les divers systèmes juridiques nationaux.